



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



SEYCHELLES

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport en cours de validité**, obligatoire.
- **Autorisation de Voyage en ligne** : (Env. 10€, disponible 10 jours avant le départ). Cette autorisation de voyage s'obtient en présentant un **passeport valide**, une **réservation d'hôtel** ou une attestation d'hébergement pour la durée de son séjour, un **billet de retour** ou de poursuite de voyage, ainsi que les **moyens suffisants pour couvrir les frais de séjour**. L'autorisation permet d'obtenir, à l'arrivée, un visa de court séjour délivré par les services de police de l'aéroport, prorogeable jusqu'à trois mois.
- **Assurance santé couvrant les éventuels frais médicaux et de quarantaine obligatoire**.

- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire ainsi qu'une photocopie du titre d'identité du parent signataire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.
- Les vaccinations contre la poliomyélite et contre la fièvre jaune sont obligatoires pour les voyageurs venant de pays d'endémie ou d'épidémie.

FORMALITÉS COVID

Toutes les restrictions de voyage liées à la Covid-19 ont été levées.
Il n'est plus nécessaire de présenter le certificat Covid européen à l'arrivée.
Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 13/09/2023. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

